

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 et notamment l'article 15 ;
Vu les désignations effectuées par les listes représentées au Conseil d'Administration ;*

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés membres du comité électoral consultatif de l'Université Rennes 2 :

En qualité de représentants des personnels parmi chaque liste représentée au Conseil d'Administration :

- Philippe BLANCHET, collègue des professeurs et personnels assimilés,
- Emmanuelle HELLIER, collègue des professeurs et personnels assimilés,
- Alain SOMAT, collègue des professeurs et personnels assimilés,
- Haiscam ABDALLAH, collègue des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés,
- Myriam CHEREL, collègue des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés,
- Corinne DELON DESMOULIN, collègue des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés,
- Juliette CORNET, collègue BIATSS,
- Philippe COTTIER, collègue BIATSS,
- Sébastien MEUNIER, collègue BIATSS,
- Tony VANPOUCKE, collègue BIATSS,

En qualité de représentants des usagers parmi chaque liste représentée au Conseil d'Administration :

- Erell DUCLOS,
- Amandine LOYER,
- Maël RIZZON,

En qualité de représentant du Recteur d'Académie :

- Véronique SAINT MLEUX,

En qualité de représentant de l'établissement :

- le Président de l'Université, Vincent GOUËSET
- la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Céline PIQUÉE
- le Directeur général des services, Rémy BARBIER
- le Directeur de cabinet de la Présidence, Louis CELLIER
- les Vice-Président-es étudiant-es, Liséa GOHIER et Romain MARREC

Article 2 :

Le comité électoral consultatif est présidé par Vincent GOUËSET, Président de l'Université Rennes 2

Article 3 :

Le secrétariat du comité électoral consultatif est assuré par un membre de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI).

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, et de sa publication au Registre des actes administratifs.

Fait à Rennes, le 4 novembre 2025,

Le Président de l'université Rennes 2,

VINCENT GOUËSET